

SIGNALEMENT D'INCIDENTS



Signalez TOUS les accidents du travail



- 1. Informez votre supérieur sans délai de l'incident ou de l'accident.**
- 2. Obtenez les soins médicaux requis et informez le fournisseur des soins de santé que vous vous êtes blessé au travail.**
- 3. Remplissez un Rapport du travailleur sur l'incident et envoyez le formulaire à la CSIT dès que possible. Un retard dans le dépôt du formulaire peut avoir un effet sur l'acceptation ou le traitement de la demande.**
- 4. Votre employeur doit présenter un Avis d'incident du travail à la CSIT dans les trois jours ouvrables.**